

Règlement du Studio GYROTONIC® AIX-EN-PROVENCE

En cas de problème d'interprétation, la version en langue française des présentes conditions générales fait autorité.

2. Tous les cours ont lieu dans les locaux du Studio GYROTONIC®AIX-EN-PROVENCE, ci-après « le Studio ».
3. L'adhésion (25€) au Studio est obligatoire pour accéder aux cours.
4. L'inscription est prise en compte à la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, de l'autorisation parentale pour les mineurs et du paiement du montant total.
5. Les frais de virement et de changement de devise sont à la charge du participant; le Studio doit recevoir le montant net tel qu'indiqué sur le bulletin d'inscription.
6. Pour tout paiement par virement bancaire ou PayPal, une preuve de transfert est demandée avec le bulletin d'inscription. Les paiements par carte bleue, Western Union, Moneygram ou autres ne sont pas acceptés.
7. Les virements et/ou prélèvement sont effectués entre le 1^{er} et le 5 de chaque début de mois.
8. L'année commencée est due ; il n'y a aucun remboursement des frais d'inscription, des cours et/ou contrats d'abonnement.
9. Les cartes de 5 cours sont valables 2 mois. Les cartes de 10 cours sont valables 4 mois.
10. En cas de force majeure (événement extérieur, imprévu, irrésistible), provoquant une impossibilité d'assurer un cours, le studio procède au remboursement de la partie variable non effectuée, déduction faite des frais déjà engagés par le Studio.
11. Chaque carte doit être payée avant le début de celle-ci. Les cartes et les abonnements ne sont pas remboursables.
12. Il est possible de déplacer un cours privé dans un délai minimum de 48h avant la date initialement prévue.
13. Toute personne participant aux cours certifiée ne pas avoir été jugée médicalement inapte par un médecin qualifié. En cas de doute les professeurs pourront exiger un certificat médical
14. Les professeurs se réservent éventuellement le droit de refuser toute personne qui ne correspondrait pas au niveau, à l'image ou à l'éthique du cours et du groupe présent. Ils peuvent décider à tout moment d'exclure du cours une personne dont le comportement est susceptible de déranger le déroulement normal du cours.
15. La direction et les professeurs se réservent le droit d'apporter si nécessaire toutes modifications au règlement et au déroulement des cours. Ces modifications seront affichées sur le site web, ou directement sur le panneau d'information.
16. La méthode pédagogique du studio implique la pratique de nombreuses corrections essentielles à l'obtention des bonnes postures. Les professeurs sont amenés à avoir des contacts physiques avec les élèves, dans le respect des convenances, ce que les élèves, et leurs parents acceptent.
17. Il est de la responsabilité de chaque élève (et de leurs parents pour les mineurs) , et non du Studio, de souscrire une assurance individuelle accident.
18. Le Studio décline toute responsabilité pour les enfants mineurs en dehors du studio où les enfants sont avec leur professeur.
19. Quand un participant subit une blessure, il/elle doit le signaler immédiatement aux enseignants afin qu'ils puissent aider à déterminer ce qui est nécessaire pour une prise en charge immédiate (appeler une ambulance, avertir la famille etc.) ou adapter le programme du cours en cas de blessures mineures. Il est essentiel que le participant informe d'abord l'enseignant, afin qu'il puisse aider à minimiser la blessure, éviter les blessures chroniques et démarrer la guérison le plus rapidement possible.

20. Chaque élève doit se laver les mains avant de commencer le cours.
21. Les cours ne sont pas publics; aucun spectateur ne sera admis sans autorisation du professeur.
22. La direction et les professeurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de vol, perte, ainsi que pour tout préjudice matériel et/ou corporel causé ou subi par toutes personnes, y compris invités ou accompagnateurs, au sein du Studio.
23. Les participants aux cours sont invités à se changer uniquement dans les vestiaires, à l'exclusion de tout autre endroit.
24. Les sacs sont déposés dans le vestiaire.
25. Les téléphones sont sur silencieux afin de ne pas gêner le déroulement du cours.
26. Tout élève participant à un cours accepte que la direction ou toute personne habilitée par la direction (journaliste, photographe, cinéaste) puisse prendre des photos et vidéos pendant les cours et abandonne son droit à l'image. Toute personne qui ne souhaite pas accepter cette condition doit simplement le signaler au professeur avant le début du cours.
27. Toute inscription vaut acceptation de ce présent règlement intérieur.
28. Toute participation dans un cours organisé par le Studio entraîne automatiquement l'acceptation du présent règlement intérieur et des CGV, que ce soit dans un contexte de cours amateur, préprofessionnel, ou stage.